



UNSA

UNSA Fonction Publique

UNSA Retraités

21 rue Jules Ferry
93170 Bagnolet
☎ 01.48.18.88.29
unsa-fp@unsa.org

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier Ministre
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

N/Réf : LF/AO/2025-10-01/C-079

Bagnolet, le 1^{er} octobre

Monsieur le Premier ministre,

Jusqu'au mois d'octobre 2023, les fonctionnaires retraités de l'Etat et leurs ayants-droits bénéficiaient sous conditions de ressources, comme leurs collègues en activité, du droit à la prestation chèques-vacances, à travers l'action sociale interministérielle.

Une circulaire de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique du 3 août 2023 les a privés de ce droit.

Le recours déposé auprès du Conseil d'Etat par certaines organisations syndicales de la Fonction Publique, dont l'UNSA Fonction Publique, a permis le rétablissement de ce droit par annulation de la circulaire du 3 août 2023, à la date du 26 juin 2025.

Le 18 juillet 2025, une circulaire de la DGAFP, privait à nouveau les fonctionnaires retraités de l'Etat et leurs ayants-droits du droit à la prestation chèques-vacances, rétabli quelques semaines plus tôt.

Les retraités éligibles à cette prestation sociale ont très mal vécu ces décisions contradictoires, d'autant plus que certains qui avaient déposé leur dossier de demande de chèque vacances avant le 18 juillet, se sont vus déboutés de leurs droits au prétexte de pièces manquantes.

Monsieur le Premier ministre, l'UNSA vous rappelle que les bénéficiaires de cette prestation sociale étaient des retraités modestes, dont le revenu fiscal de référence était inférieur de 6830 euros à celui des personnels en activité éligibles et que le montant de la bonification versée par l'Etat s'élevait en moyenne à 277 euros pour les personnes éligibles. Ils étaient au nombre de 30 208 en 2023, et le budget

de l'action sociale interministérielle est largement suffisant pour continuer à leur servir cette prestation sociale.

Parce qu'elle est attachée à la justice sociale, au droit aux vacances, à la culture et aux loisirs, y compris pour les retraités modestes, l'UNSA vous demande instamment de rétablir le droit aux chèques vacances pour les anciens fonctionnaires de l'Etat, selon les conditions qui prévalaient jusqu'en 2023.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent Escure

Secrétaire Général de l'UNSA

Luc Farré

Secrétaire Général de l'UNSA Fonction Publique

Claude Lassalvy

Secrétaire Général de l'UNSA Retraités